



Mesures catégorielles

Réunion du 26 mars 2009

Déclaration CFDT

Tout d'abord nous regrettons, malgré les engagements du Directeur des Ressources Humaines, de ne pas disposer du Schéma des Emplois et Recrutements du Ministère (SERM) 2009. La connaissance des effectifs est un élément essentiel pour apprécier la nature des mesures, leur justice dans la répartition au regard notamment du poids des différents effectifs.

Nous devons reconnaître et saluer cette année vos efforts de présentation et de mise à disposition de certaines données avant la réunion. C'est nettement mieux qu'en 2008 sur la forme. Mais, cela ne saurait masquer une triste réalité ! La faiblesse du volume financier consacré aux mesures catégorielles enlève tout crédit à une concertation de qualité sans même parler de négociations.

En ce qui nous concerne (cf. courrier d'avril 2005, rappelé en 2008), nous avons chiffré nos demandes à hauteur de 230 millions d'euros. Dans un cadre pluri-annuel un tel montant ne semble pas inaccessible. Il conviendrait pour cela d'y consacrer annuellement environ 2% de la masse salariale. Nous sommes cette année à hauteur de 0,67%, voire 0,79 % suivant le montant de masse salariale retenu. La comparaison de ce taux à celui de 2% relatif aux suppressions d'emplois montre le décalage entre les annonces et la réalité et justifie nos demandes d'explication et de mises à disposition des données.

Comment, dans ces conditions, avec de tel montant prendre en compte nos principales revendications sur :

- les améliorations statutaires (corps de catégories C et B)
 - adjoints, dessinateurs, personnels d'exploitation
 - SAE, IPCSR, CTT, TSE, CTRL
- les déroulements de carrières (augmentation des ratios Promus/Promouvables)
- les régimes indemnitaires (harmonisation exploitation/administratif/technique et entre origines Equipement/Environnement/Agriculture/Finances sans oublier les petits corps et les filières pauvres : maritime, service et PNT)
- la reconnaissance des qualifications
 - transformations d'emplois de C en B avec dispositif adapté de recrutement
 - 4000 adjoints en SAE
 - 900 dessinateurs en TSE
 - transformations d'emplois de B en A avec dispositif adapté de recrutement
 - 1000 SAE en Attachés
 - 1500 TSE en ITPE

En ces temps de crise, nous portons comme choix prioritaires de privilégier les plus bas salaires. C'est le sens de notre intervention, sur les nécessaires harmonisations de régimes indemnitaires et enfin sur la reconnaissance des qualifications (transformations d'emplois).

Or, la répartition entre filière et au sein des filières semble injuste au regard de leurs poids respectifs et, en leur sein, du poids des différents corps ou statut. Il ne s'agit pas pour nous de demander une stricte répartition proportionnelle mais nous nous interrogeons sur les choix opérés. Par exemple, la filière technique reçoit quasiment le double de la filière administrative tandis qu'au sein de cette dernière les personnels de catégorie A bénéficient de 40% des crédits. Pour la filière maritime l'avantage va nettement aux militaires au détriment des personnels civils.

Enfin, nous vous remettons, pour information et exemple à suivre, un document de la CFDT finances sur les mesures d'accompagnement social mises en œuvre au ministère des finances. Ces mesures visent à accompagner les fusions de leurs directions centrales et de leurs services en charge des impôts et des trésoreries. Nous aimerions pouvoir discuter de telles mesures au sein de notre propre ministère.

Pour conclure sur les documents mis à notre disposition des questions se posent et des éclaircissements s'imposent.

Comment la masse financière est-elle déterminée ?

Le document de présentation du PLF 2009 faisait état de 25 millions de retour liés aux suppressions. Dans votre document, il n'est plus question que de 12 millions. Comment s'établit concrètement le calcul ? Est-il établi sur les salaires réels (forcément de fin de carrière) ?

Le même document de présentation (LOLF) annonce des mesures de transformation d'emplois en 2009 mais, dans les mesures catégorielles, rien de concret n'apparaît à ce sujet, sauf pour les adjoints. Qu'en est-il ?

Nous sommes également demandeurs d'information et de précisions sur l'utilisation du reliquat budgétaire de 6 millions d'euros en 2008. Nous avons notamment demandé l'extension des dispositifs complémentaires de 100 et 200 euros aux personnels d'exploitation non transférés dans les conseils généraux ou dans les DIR.

Nous avons reçu une fin de non-recevoir. Nous le regrettons d'autant plus lorsque nous constatons que les crédits affectés aux mesures catégorielles 2008 n'ont pas été totalement consommés. Nous revendiquons donc pour 2009 cette revalorisation indemnitaire pour ces mêmes personnels.

Enfin, des coûts sont prévus en terme de restructuration, de départs volontaires et d'aide aux mobilités. Quelles en sont les hypothèses ?

Réponses et échanges complémentaires avec l'administration

M.Malfilatre se félicite du montant affecté aux mesures 2009, nettement plus élevé qu'en 2008 (25 millions contre 15,7).

En ce qui concerne les personnels d'exploitation, il tente de nous expliquer que pour les mesures de fin d'année, il s'agissait du rapprochement DDE/DDA et que donc, ils n'étaient pas concernés.

Nous en avons profité pour lui demander un recensement de ces personnels et des métiers qu'ils exercent. La CAP des adjoints administratifs vient d'en reclasser certains. Le corps des adjoints techniques peut également les accueillir avec des régimes indemnitaires plus attractifs.

Les tableaux seront complétés par les effectifs.

Il nous informe, en réponse à notre demande, qu'aucune revalorisation du régime indemnitaire des directeurs et chargés de recherche n'est prévue, compte-tenu des difficultés à faire aboutir ce dossier au Budget où il stagne depuis 2 ans.

Il déclare également que le complément ex-NBI géographique sera étendu, le nivellement est fait par le haut.

Nous lui demandons un bilan de la GIPA. Il s'y engage ainsi qu'à fournir des précisions sur l'utilisation du reliquat 2008 de 6 millions d'euros.

Pour la réunion plénière du 10 avril, les effectifs seront, en outre, précisés.

Pour la filière administrative :

Nous constatons que 40% des mesures concernent essentiellement la catégorie A. Il y a vraiment un malaise pour la catégorie B qui se trouve écrasée entre les C et les A. M.Malfiatre ne nous contredit pas et précise qu'un coup de pouce est prévu pour la catégorie B.

A notre interrogation sur des baisses constatées sur le régime indemnitaire de Centrale, il répond qu'aucune explication ne peut être fournie et assure qu'aucune instruction n'a été donnée en ce sens.

Pour les transformations d'emplois qui apparaissent dans les tableaux, il s'agit bien d'un coup parti (donc déjà engagé en 2008).

Sur les ratios promus/promouvables, nous sommes intervenus avec vigueur sur leur nécessaire augmentation, notamment pour les C administratifs (50% au moins pendant 2 ans). La réponse est ferme. Ce n'est pas au programme mais nous ne sommes pas les seuls sur cette demande.

Pour la filière technique :

L'essentiel des mesures porte sur l'ISS. Les montants affectés à cette filière sont plus importants que ceux destinés à la filière administrative alors que les effectifs sont quasi identiques. L'administration répond que le point ISS n'a pas bougé depuis 2005 et qu'au MAP, il n'y a que deux zones géographiques. Chez nous, il y en a 8, nous passons à 3. *Nous avons fait le constat de quelques revalorisations des coefficients de grade pour les ITPE et les contrôleurs des TPE. Pour les TSE, il ne faut pas se limiter au premier niveau de grade.* La réponse est que cela sera vu dans le cadre de la fusion contrôleurs/techniciens.

Pour les dessinateurs, le régime indemnitaire sera abondé de 100 euros comme en 2008, cela concerne aussi les ETST. Sur les transformations d'emplois des ETST en B, le Budget a refusé la proposition de recrutement exceptionnel. Cela sera donc vu dans le cadre des fusions de corps et de la rénovation de la catégorie B.

Pour les emplois fonctionnels du B par rapport au dispositif GIPA, l'administration nous informe d'un refus ferme de la Fonction Publique.

Pour la filière maritime :

Nous avons dénoncé la part réservée aux militaires (plus de 70% du montant) et demandé à l'administration qu'elle veille à maintenir des régimes indemnitaires des personnels civils en totale correspondance avec ceux de la filière administrative.

Nous avons rappelé nos interventions (16 janvier et 26 février 2009) sur la question du régime indemnitaire des personnels contrôleurs des affaires maritimes de la spécialité « Navigation-Sécurité » exerçant en Centre de Sécurité des Navires (CSN) et Station Maritime.

Pour la filière exploitation :

La mesure 2008 pour les OPA est reconduite en 2009.

L'administration poursuit l'application de son protocole DIR et celui des services Navigation.

Elle confirme les coefficients de grade des contrôleurs des TPE et nous indique que c'est bien + 2 au total, soit de 7,5 à 9,5 et non plus 1 puis plus 2 comme une lecture rapide du décret pouvait le donner à penser. L'administration confirme que la revalorisation de l'ISH concerne bien l'ensemble des personnels d'exploitation (routes et voies navigables).

Pour les non-titulaires :

Un projet d'échelon spécial est prévu pour la catégorie « exceptionnel » des RIN A. Une revalorisation du premier niveau de grade des RIN, quelle que soit leur catégorie (1ère ou 2ème), de 1000 euros par agent est annoncée.

La prime annuelle des Berkani sera également revalorisée.

L'administration confirme l'effort entrepris sur le régime indemnitaire des RIL A. *Nous sommes intervenus vigoureusement, là encore, pour dénoncer le régime indemnitaire des RIL des catégories B et C. Cette population est peu nombreuse et vieillissante et il faut absolument revoir cela. Nous revendiquons la même revalorisation que celle obtenue pour les A.* Là aussi l'administration indique que nous rejoignons d'autres organisations sur cette revendication et qu'elle verra ce qu'elle peut faire.

Les indemnités de service fait (heures supplémentaires, astreintes, ect) ne sont pas dans les mesures catégorielles. Concernant les provisions pour les diverses indemnités de mobilité, de départ, etc., il s'agit d'une estimation à la louche...

En conclusion, nous demandons que les discussions pour 2010 soient engagées au plus tôt afin de se projeter dans l'avenir et de donner de réelles perspectives aux personnels.